

**DEPARTEMENT DES
PYRENEES-ORIENTALES**

COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE

ARRETE MUNICIPAL n° 2022/344

Portant réglementation sur la circulation et le stationnement en agglomération.

Le Maire de la Commune de PEZILLA-LA-RIVIERE -66370-,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411.8, R 411.25 et R 413.1,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, quatrième partie, cinquième partie, huitième partie,

Vu la demande formulée le 25 octobre 2022 par Mme MASSOTTE Aline, demeurant 28 rue Saint-Joseph 66370 PEZILLA LA RIVIERE en vue d'effectuer son déménagement.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement de la rue Saint-Joseph à PEZILLA LA RIVIERE durant ce déménagement.

ARRETE

Article 1 : Le samedi 29 octobre 2022 de 08H00 à 18H00, suite au déménagement de Mme MASSOTTE Aline qui aura lieu au 28 rue Saint-Joseph à Pézilla-la-Rivière, la circulation sera interdite et le stationnement autorisé aux seuls véhicules de cette dernière.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie- signalisation de prescriptions, cinquième partie - signalisation d'indication et huitième partie - signalisation temporaire) sera mise en place par le pétitionnaire.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Commune, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Millas et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pézilla-la-Rivière, le 26 octobre 2022.

Destinataire :
Mme MASSOTTE : alinemassotte@gmail.com



Le Maire,

Jean-Paul BILLES.